



COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 17 SEPTEMBRE 2015

Ordre du jour :

- Restructuration du réseau des Pyrénées-Atlantiques
- Expérimentation du pilotage commun des PCRP
- Réorganisation du service « dépôts et services financiers »
- Contrat d'apprentissage
- Questions diverses

Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Depuis des années, la DGFIP se veut exemplaire en matière de suppressions d'emplois : pour l'année 2016, ce sont encore 2 548 emplois supprimés qui ont été annoncés **[nous avons appris entre le CTL et la date de sortie de ce compte rendu qu'il y aurait - 19 agents B et C et + 2 A sur le département]**.

Mais notre administration ne s'arrête pas là : elle veut aussi donner l'exemple pour la mise en place de contrats d'apprentissage et de recrutements dans le cadre du dispositif dit de « service civique », avec le but inavoué de pallier pour partie la carence de recrutements statutaires. Pour la CGT Finances Publiques, la DGFIP n'a pas vocation à tenir les promesses de campagne du Président de la République, mais à remplir ses missions, avec les effectifs nécessaires constitués de fonctionnaires à statut et pas de jeunes exploités et sous-payés.

Les restructurations annoncées s'inscrivent dans cette même logique voulant assurer nos missions avec toujours moins de moyens, notamment en personnels.

Nous condamnons les projets mis en avant dans le département : ils sont une remise en cause du service public de proximité (transfert de tout ou partie des missions des sites d'Orthez, de Lescar, de Morlaas, de Pontacq) **ou ne semblent avoir pour seul intérêt que la création de grosses unités pour y affecter à leur tête des cadres « très » supérieurs**, AFiPA ou AFIP (fusion des SIP de Pau-Nord et Pau-Est et des SIE correspondants).

Mais l'autre réalité, celle qui nous préoccupe, est que partout les conditions de travail vont encore plus se dégrader alors que les services impactés sont déjà en sous-effectifs.

L'annonce au cœur de l'été de ces restructurations de services au sein de notre département ne nous a pas empêchés pour autant d'agir, notamment auprès des élus auxquels nous avons pu souvent apporter un nouvel éclairage quant aux conséquences d'un abandon progressif du service public de proximité et pour les personnels concernés par ces changements.

Nous dénonçons fermement l'accélération de ces réformes prévues pour le 1^{er} janvier 2016, contrairement à ce qui avait été annoncé lors du CTL du 23 septembre 2014 dans le cadre du « schéma pluriannuel d'adaptation des structures et du réseau ».

Nous avons clairement le sentiment que c'est la DGFIP qui vous a amené, Monsieur le Président, à cette accélération des réformes et nous en voulons pour preuves :

- l'absence de rencontres avec les personnels concernés avant l'annonce-même des projets de restructuration ;
- la trop rapide concertation avec les élus ;
- l'information en tout dernier lieu des représentants des personnels ;
- l'extrême pauvreté des documents de travail fournis à l'appui de ce point à l'ordre du jour.

Nous sommes réunis ce jour, alors que tout est clairement décidé, pour un Comité Technique Local qui aurait dû se tenir bien en amont.

Et si nous allons intervenir bien sûr dans le détail durant les débats, sachez que nous nous opposons à ces réformes qui ne sont qu'annonciatrices de bouleversements d'une bien plus grande ampleur.

En réponse, M. NESA a indiqué que les restructurations étaient faites *a minima* sur le département et qu'il ne se sentait donc pas vraiment concerné par les critiques.

S'agissant des contrats d'apprentissage (pour le département 64, 3 apprentis feront leur stage au Cadastre de Pau), un point d'information sera fait au CTL du 9 octobre.

La CGT est favorable à l'apprentissage et à l'accompagnement des jeunes.

Par contre, elle s'oppose fermement à une utilisation dévoyée qui transformerait les apprentis en main d'œuvre bon marché afin de pallier le manque d'effectifs.

En effet, les apprentis sont par définition en formation et ont un diplôme à préparer.

Accueillir des apprentis est une charge et une responsabilité pour l'administration.

Le « maître d'apprentissage », fonctionnaire dans les services, doit être un accompagnateur quotidien de l'apprenti, tout en réalisant son travail habituel (pas de décharge à attendre !).

Il faut donc être vigilant, dans un contexte de pénurie d'emplois, sur les conditions de travail et de formation des uns et des autres.

► **RESTRUCTURATION DU RESEAU DES PYRENEES-ATLANTIQUES (pour avis et vote)**

Les interventions des représentants CGT Finances Publiques 64 auprès des élus locaux et nationaux en charge des communes concernées par les restructurations annoncées, ainsi que les éléments amenés en CTL, ont porté leurs fruits et conduit l'administration à réviser certains de ses projets.

1°) Transfert des missions du SIE d'Orthez vers le SIE de Pau-Sud

Ce projet, dénoncé par la CGT Finances Publiques dès son annonce le 1^{er} juillet dernier, est **ABANDONNE**, comme le directeur en avait d'ailleurs prévenu les OS à la fin de ce même mois.

Le président a exposé les raisons qui l'ont conduit à cette décision : même si les élus n'avaient pas formulé d'opposition franche au projet, cette restructuration qui n'avait pas été annoncée, comme d'autres, en septembre 2014, a d'une part rencontré une vive opposition de la part des agents dont la mission allait être transférée (le contraire n'aurait quand même étonné que les plus naïfs d'entre nous !). D'autre part, pour ceux parmi eux qui n'auraient pas suivi la mission sur Pau (et ils formaient une très large majorité...), le maintien à la résidence aurait conduit à les affecter au Service des Impôts des Particuliers d'Orthez, service déficitaire en personnel. La combinaison des formations à suivre et du temps relativement restreint que ces agents auraient passé en poste en étant vraiment « opérationnels », puisque la plupart sont finalement plus proches de la fin de leur carrière que de son début, est finalement apparue à l'administration comme potentiellement « contre-productive ».

Le président a cependant rappelé que, nationalement, la « tendance » était à la subsistance d'1 seul SIE par département, même si, dans les Pyrénées-Atlantiques, ce seraient probablement 2 SIE, l'un en Béarn (Pau) et l'autre sur la Côte Basque (Bayonne), qui existeraient à terme.

2°) Transfert de l'activité du recouvrement des impôts de la Trésorerie de Morlaas vers le futur SIP palois fusionné

Ce projet est lui aussi **ABANDONNÉ**. Les raisons en sont que :

- le schéma de cohérence territoriale fait de Morlaàs une commune plus tournée vers la ruralité ;
- le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (ou SDCI) ne serait pas encore « stabilisé » ; la commune de Lembeye pourrait, dans le cadre de l'intercommunalité, basculer dans le département voisin des Hautes-Pyrénées, permettant à la commune de Morlaàs de retrouver toute son importance ; elle est ainsi appelée à devenir le siège de la communauté des communes ;
- la complexité déjà existante dans la fusion des SIP de Pau-Nord et Pau-Est n'en serait que majorée par l'arrivée d'une charge de travail sans le personnel correspondant (ce transfert d'activité de la Trésorerie de Morlaas vers le SIP palois fusionné devant s'accomplir sans aucun transfert d'emplois !) ;
- enfin, même si M NESAS se défend de tenir compte de l'avis des élus pour prendre une décision, la députée des P-A, Nathalie CHABANNE, et le président de la communauté des communes du Pays de Morlaas, Dino FORTE ont marqué une opposition forte à ce projet, notamment en cosignant une adresse à la Direction, après avoir rencontré des membres de la section CGT.

Il faut maintenant que soit pourvu l'emploi laissé vacant par anticipation à la trésorerie de Morlaàs.

3°) Transfert de l'activité du recouvrement des impôts de la Trésorerie de Lescar vers le futur SIP palois fusionné

Ce projet, maintenu dans un premier temps à l'issue du CTL, malgré des arguments qui avaient à

l'évidence retenu l'attention du directeur, est finalement **ABANDONNÉ**.

Les élus CGT ont souligné qu'on ne pouvait pas priver la Trésorerie de Lescar de sa mission de recouvrement des impôts. Outre que cela fragiliserait le réseau, ce serait également nier la croissance démographique et l'essor économique de la commune de Lescar et des communes avoisinantes qui justifie le maintien de cet accueil de proximité.

Enfin, la charge de travail qui serait transférée sans moyen, (2 emplois transférés, mais sans agent qui suivrait la mission...) ne pourrait pas être absorbée par le nouveau SIP, le mettant en péril avant même sa création.

Les élus de la CGT ont boycotté la reconvoction du CTL fixée au 25 septembre, préférant être reçus par la députée Martine LIGNIERES – CASSOU et le Maire de Lescar Christian LAINE pour relancer leur intervention auprès de la Direction Locale. Nous avons la faiblesse de penser qu'il s'est agi d'une action payante, M NESA annonçant finalement (mieux vaut tard que jamais) le retrait du projet lors du collège des chefs de services du 30 septembre 2015.

Il faut maintenant que l'emploi gelé par anticipation à la trésorerie de Lescar soit pourvu au plus vite.

4°) Transfert de l'activité « Hôpital » de la Trésorerie de Pontacq vers la Trésorerie de Pau Etablissements Hospitaliers

La CGT a rappelé que retirer une partie importante de l'activité d'un poste concourt à sa fragilisation ; après ce transfert de charge, il est fort à craindre que la Trésorerie de Pontacq ne figure parmi les postes en tête de liste d'une disparition programmée, aidé par l'évolution de l'intercommunalité, surtout si un futur Directeur Départemental est moins enclin que l'actuel à préserver le maillage territorial...

Le projet a toutefois été **MAINTENU**: les élus locaux concernés et le directeur du centre gérontologique Pontacq-Nay-Jurançon dont la gestion est transférée étant, d'après l'administration, favorables à ce projet.

M. NESA considère de plus que la Trésorerie de Pau Etablissements Hospitaliers est à même d'absorber la charge de travail (estimée à 0,9 Equivalent Temps Plein) en raison de la compétence des agents et de l'importance du poste. Si nous ne doutons pas de leur compétence, il est toutefois certain que les conditions de travail des agents s'en trouveront dégradées.

5°) Fusion des SIP de Pau-Est et Pau-Nord

Ce projet-phare des restructurations est **MAINTENU**. L'objectif premier est de regrouper le recouvrement des impôts qui avait été éclaté en trois (SIP) et en avait souffert (tiens-tiens, il serait donc parfois bon de faire machine arrière...).

De plus, l'entité créée retrouverait une « taille critique » (quand on pense que la masse critique, en physique atomique, c'est quand on a enfin assez de matière pour que tout explose, ça fait froid dans le dos !).

Il ne faut pas croire toutefois que le nouveau service échappera aux suppressions d'emplois, et ceci, malgré l'effort de restructuration et le déficit important d'emplois déjà existant.

La restructuration va impacter – presque – l'ensemble des services de Pau-Orléans, par un jeu savant de chaises musicales. Toutefois, l'importance des déménagements à envisager est telle que le projet n'en est encore qu'à des balbutiements... et ne paraît pas près d'aboutir. Que les agents se rassurent, la fusion aura quand même lieu, même si chacun reste encore un peu sur sa chaise actuelle ! Plan et projet devront être discutés avec les services concernés et présentés en CTL et CHSCT.

6°) Fusion des SIE de Pau-Est et Pau-Nord

Là encore, projet **MAINTENU**. Eh oui, parallèlement à la fusion des SIP de Pau-Nord et Pau-Est, les SIE de mêmes noms sont touchés. Mais là, les raisons sont moins nettes ; des documents transmis aux représentants des personnels pour ce CTL, il ressort très peu d'éléments convaincants : « concentration des structures déjà existantes au chef-lieu » (bôf...), « équipes déjà existantes dont les emplois sont en diminution : plus de souplesse pour ajuster les tâches et les souhaits des agents » (vous nous en direz tant !). Ne nous leurrons pas : ici on fusionne pour trouver des emplois à supprimer ! De 2 équipes de comptabilité on n'en aura plus qu'une ; il y aura, à terme, plus de cellule « Restes A Recouvrer » car elle sera éclatée entre le pôle/cellule de gestion (constituée de 2 Inspections de Fiscalité Unique) et l'équipe GESPRO bientôt devenue service/cellule transverse. Nous serions étonnés si, dans ces « manipulations », l'administration ne trouvait pas le moyen d'« évaporer » quelques emplois...

VOTE SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS MAINTENUS : CONTRE A L'UNANIMITE

Un CTL a donc été programmé en seconde convocation le 24 septembre. L'administration avait la possibilité de modifier les propositions dénoncées par les OS. La possibilité... Pas l'obligation ! Nous avons donc reçu dans la foulée du 1^{er} CTL un mél nous informant de la tenue du CTL, sans aucune pièce jointe puisque « les documents de travail relatifs à l'ordre du jour [étaient] les mêmes qu'au CTL du 17 septembre ». Autrement dit, « revenez jeudi prochain, l'administration reste sur ses positions, de toutes façons, quel que soit votre vote, les projets seront validés ». Qu'à cela ne tienne ! Nous avons prévenu l'administration que nous n'assisterions pas à cette nouvelle réunion. M. NESA lui non plus n'était pas là...

► EXPERIMENTATION DU PILOTAGE COMMUN DES POLES DE CONTROLE DES REVENUS PATRIMONIAUX (pour information)

Les PCR de Bayonne et Pau, ex-pôles patrimoniaux, ont désormais une existence « officielle » (les emplois de ces structures existent au TAGERFIP). Nationalement, la politique est de mettre en place un seul pôle départemental, mais notre territoire un peu atypique justifie le maintien de deux sites (pour le moment !).

La Direction profite tout de même du départ du chef du pôle Bayonne pour mettre en place un pilotage commun : l'actuel responsable du pôle palois devient le pilote/chef de service et reste basé à Pau ; il est secondé par un adjoint – un copilote ?!- basé à Bayonne.

Le but de cette expérimentation est, selon la direction, l'harmonisation des méthodes de travail, le partage des connaissances, ainsi que la couverture équilibrée des enjeux et des risques du tissu départemental.

La direction nous a assuré que les deux pôles demeureront bien et qu'il n'est en aucun cas question d'un pôle départemental unique : aurions-nous des raisons d'en douter ?

Le document présenté définit avec une grande précision les rôles et attributions du chef de service et de son adjoint : le chef de service, par exemple, « autorise les congés de l'adjoint ». On peut quand même espérer qu'en bonne intelligence ils s'entendront sur leurs congés réciproques !

Cette expérimentation démarre le 1^{er} octobre 2015 ; un bilan sera établi et présenté au Comité Technique Local lors du dernier trimestre de l'année 2016.

Nous resterons vigilants, notamment à ce que de prochains départs en retraite de collègues en poste à Bayonne – départs apparemment pas encore connus de la direction - ne soient l'occasion de vider de ses forces vives le pôle bayonnais et de n'en faire plus qu'une simple « antenne » de son homologue palois, avec à terme sa disparition pure et simple !

► REORGANISATION AU SEIN DE LA DIRECTION DU SERVICE « DEPOTS ET SERVICES FINANCIERS » (pour information)

Le service perd une partie de ses missions en raison de la nouvelle organisation de l'activité de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations au plan national, à savoir la création de 5 Centres de service bancaires. Le transfert vers le CSB d'Angoulême sera effectif le 3 novembre 2015.

5 agents sont concernés : 3 sont partants pour la retraite, 2 sont reclassés au service Comptabilité qui récupère les missions restantes.

► QUESTIONS DIVERSES

1°) Dégagement du numéraire

Une convention a été signée en cours d'année entre la Direction Départementale des Finances Publiques et celle de la Banque Postale pour redéfinir les conditions d'approvisionnement et de dégagement en numéraire. La CGT a fait valoir que sur certains sites, les déplacements des agents munis de sommes importantes les exposent à un risque majeur en terme de sécurité. Selon M NESA, la Brinks intervient donc désormais partout où cela a été possible de l'envisager. Restent que 14 sites demeurent dans le système antérieur (parfois selon le choix du chef de poste). L'administration consent qu'une réflexion devra être envisagée pour limiter au maximum les risques...

2°) Fonctionnement de l'Equipe Départementale de Renfort

La CGT a demandé la tenue d'une réunion relative à l'élaboration d'une « charte » de l'EDR afin qu'un cadrage précis soit déterminé. Les acquis de la charte déjà existante pour l'équipe de renfort de la filière Gestion Publique devront être repris (zonage Pays Basque-Béarn, alternance trajet long-trajet court) tout en tenant compte des particularités liées aux missions de la Filière Fiscale (technicité des fonctions, durée d'intervention). Cette réunion, qui devait se tenir en octobre, est reportée en novembre.